

BIS - Bulletin d'information statistique N° 203 - Novembre 2025

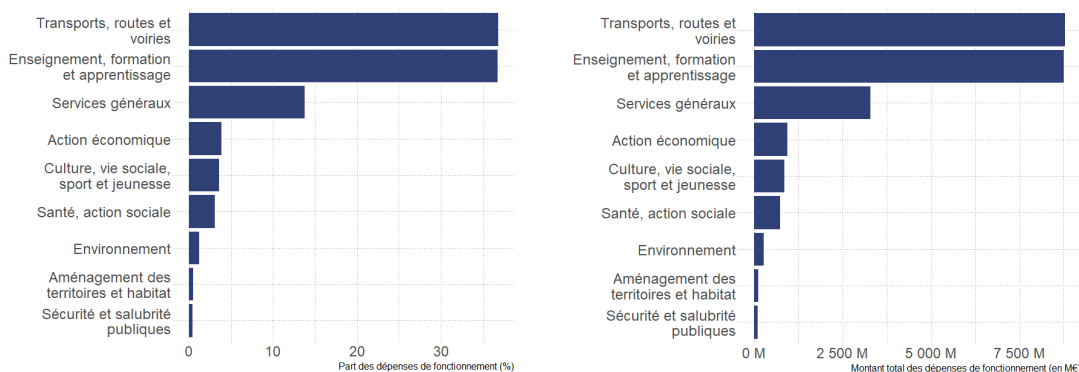
**DGCL**
  
 Direction générale
   
 des collectivités locales

Julien DAVID, Département des études et des statistiques locales – DGCL

## Les dépenses par fonction des régions et des collectivités territoriales uniques en 2024

En 2024, les régions et les collectivités territoriales uniques (CTU) consacrent les trois quarts de leurs dépenses de fonctionnement dans deux fonctions : les transports (36,8 % des dépenses de fonctionnement) et l'enseignement, formation et apprentissage (35,9 %). Ces deux fonctions sont également celles dans lesquelles les régions investissent le plus : 4,6 Md€ sont investis dans les transports (31,8 % de l'ensemble des investissements) et 3,4 Md€ dans l'enseignement, formation et apprentissage (23,4 %). Les dépenses d'enseignement portent surtout, et à parts égales, sur le second degré (lycées) ainsi que sur l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et continue (formations sanitaires et sociale et formation pour les demandeurs d'emploi), tandis que les dépenses dans les transports sont orientées majoritairement vers le ferroviaire et, dans une moindre mesure, le transport scolaire. Ces constats globaux masquent toutefois des disparités importantes entre régions.

Graphique 1. Répartition des dépenses de fonctionnement des régions par fonction en 2024  
1a. En pourcentage / 1b. En millions d'euros



Source : DGCL. Données DGFiP, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles

**Les trois quarts des dépenses de fonctionnement sont dévolus à l'enseignement, formation et apprentissage, ou aux transports<sup>1</sup>**

Parmi les compétences exercées par les régions, les transports et l'enseignement, formation et apprentissage sont celles qui engendrent les dépenses de fonctionnement

les plus élevées. En 2024, l'ensemble **transports, routes et voiries** représentait 36,8 % (graphique 1) des dépenses de fonctionnement des régions, avec en particulier les transports publics, notamment ferroviaires, pour 4,7 Md€ et les transports scolaires pour 1,6 Md€. Ces montants ne prennent pas en compte les transports

<sup>1</sup> Plus précisément « Transports, routes et voiries » ; les régions ont très peu de dépenses dans les routes et voiries. Dans la suite du texte, l'appellation « transport » recouvrira ces trois aspects

ferroviaires franciliens, gérés par Ile-de-France Mobilités.

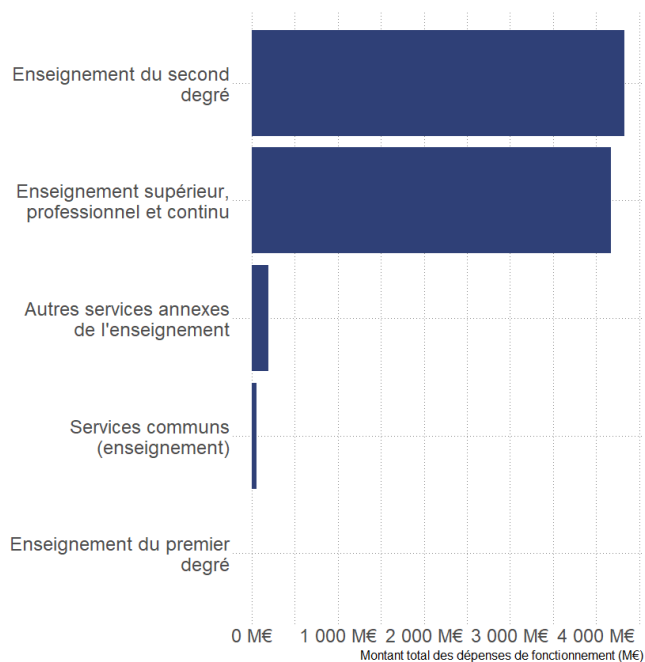
Les dépenses de fonctionnement dans les domaines de **l'enseignement, formation et apprentissage** représentent une part tout aussi importante. Elles s'élèvent à 35,9 % des dépenses de fonctionnement, réparties en parts presque égales entre l'enseignement du second degré (lycées et collèges pour les CTU à compétence départementale) avec 4,3 Md€ et l'enseignement supérieur, professionnel et continu (4,2 Md€) et (*graphique 2*). Ce dernier poste est dévolu pour 1,7 Md€ aux financements des formations sanitaires et

sociales et pour 2,5 Md€ à la formation professionnelle notamment celle des personnes en recherche d'emploi (1,1 Md€).

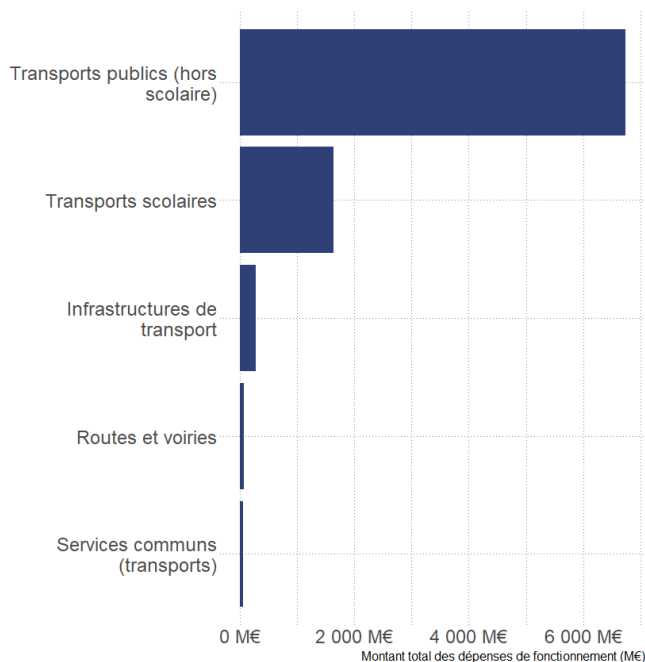
Les **services généraux** représentent une part substantielle (14,5 %) des dépenses de fonctionnement des régions en 2023. Les autres fonctions donnent lieu à des dépenses de fonctionnement moindres : 940 M€ sont dépensés pour l'action économique, 850 M€ bénéficient à la culture, vie sociale, sport et jeunesse, et 750 M€ sont orientés vers la santé et l'action sociale.

**Graphique 2.** Répartition des dépenses de fonctionnement des principales fonctions des régions en 2024

**2a. Enseignement, formation et apprentissage**



**2b. Transports, routes et voiries**



Source : DGCL. Données DGFiP, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles

**Les dépenses d'investissement sont moins concentrées (55%) sur leurs deux champs principaux de compétence**

En 2024, les investissements des régions dans les transports ont atteint la somme de 4,6 Md€ (soit 31,8 % des dépenses d'investissement), dont deux tiers ont été consacrés aux transports publics (hors scolaires) avec notamment 2,8 Md€ investis dans le transport ferroviaire de voyageurs (*graphique 3 et 4*). Ces investissements ne prennent pas en

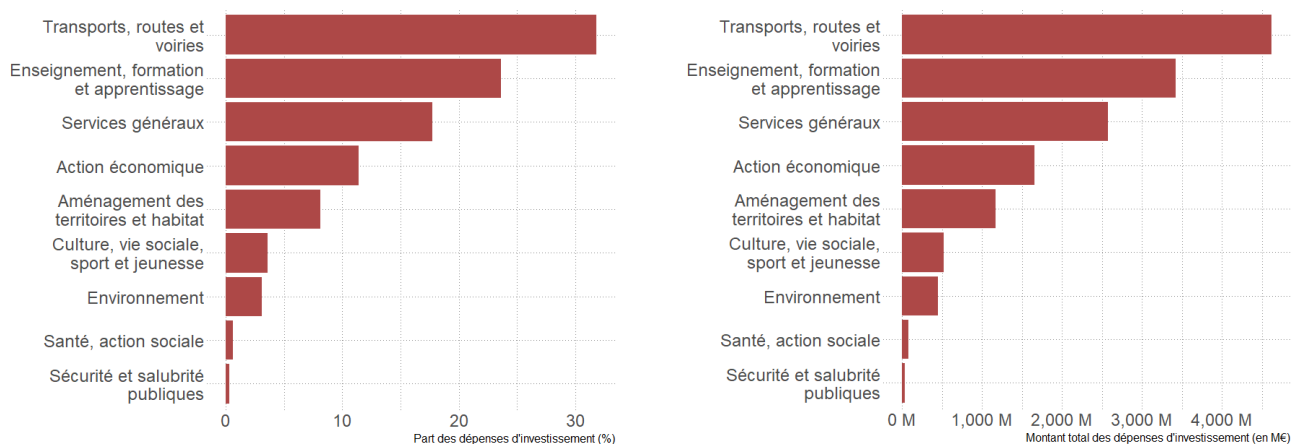
compte ceux réalisés par Ile-de-France Mobilités.

Les investissements en enseignement, formation et apprentissage, sont également importants. Les régions ont investi 3,4 Md€ dans cette fonction en 2024, soit 23,4 % de leur investissement, dont 2,6 Md€ dédiés à l'enseignement du second degré et 0,5 Md€ à l'enseignement supérieur, professionnel et continu.

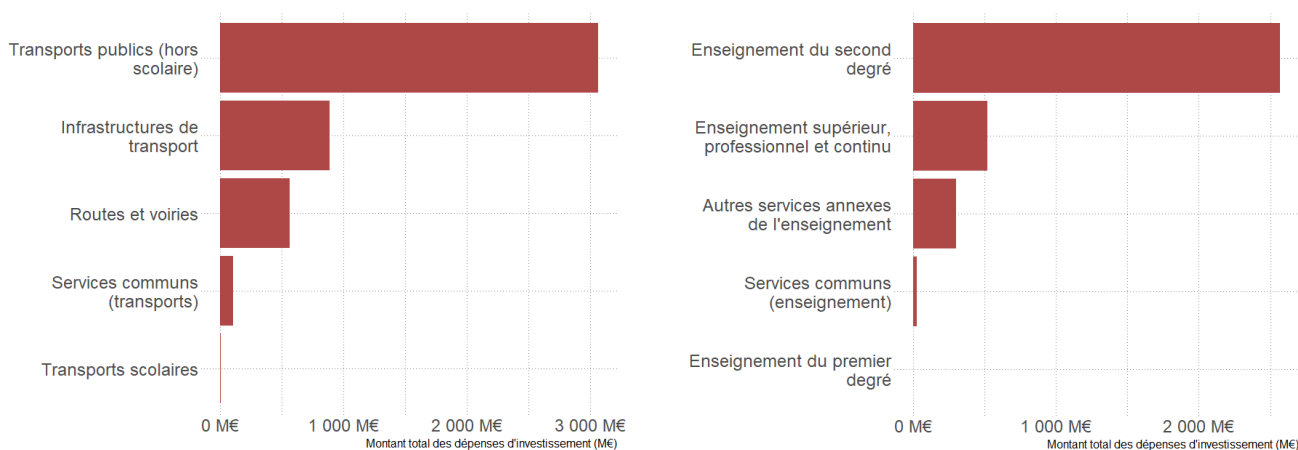
D'autres domaines bénéficient d'investissements importants comme l'action économique (1,7 Md€) avec près de 400 M€ pour chacune des trois sphères suivantes : le soutien à la R&D, l'agriculture, pêche et agro-alimentaire, ainsi que l'industrie, commerce et artisanat. Ces investissements viennent souvent en complément de financements nationaux et européens, et visent à soutenir

des actions de transfert de technologie et d'aides aux entreprises innovantes (autour de 250 M€ annuellement). Un peu moins de deux tiers de ces dépenses sont dirigées vers la recherche partenariale ou collaborative ou vers des structures d'interface avec les PME. De son côté, l'investissement dans l'aménagement du territoire s'élève à 1 Md€.

**Graphique 3. Répartition des dépenses d'investissement des régions par fonction en 2024**  
**3a. en pourcentage** **3b. en millions d'euros**



**Graphique 4. Répartition détaillée des investissements des principales fonctions des régions en 2024**  
**4a. Transports, routes et voiries** **4b. Enseignement, formation et apprentissage**



Source : DGCL. Données DGFI, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles

### La part des dépenses de fonctionnement en enseignement, formation et apprentissage recule fortement après 2020

En 2015, la moitié des dépenses de fonctionnement des régions était dévolue à l'enseignement, formation et apprentissage (graphique 5a). Toutefois, depuis 2020, la réforme de l'apprentissage attribue la

compétence de formation professionnelle et d'apprentissage aux branches professionnelles, ce qui explique la baisse de - 14,2 points de pourcentage (graphique 6) de cette part. Les dépenses par habitant liées à l'enseignement ont ainsi stagné, passant de 132,8 € / hab en 2015 à 127,7€ / hab en 2024 soit une baisse de -4 %, alors que dans le même temps, les dépenses de fonctionnement hors

charges financières augmentaient dans leur ensemble de 31 %.

### **Hausse de + 11,6 points de la part des dépenses de fonctionnement en transports entre 2015 et 2023**

A contrario, la part des dépenses de fonctionnement des régions dans le domaine des transports a augmenté de + 12,0 points entre 2015 et 2023, passant de (24,8 % en 2015, à 36,8 % (*graphique 5a*) en 2023. Cette augmentation est la conséquence directe du transfert des compétences en matière de transports interurbains et de transports scolaires des départements vers les régions en 2017. Avec ce transfert de compétences, accompagné d'un transfert de ressources constituées d'abord de 25% de la CVAE reçue par les départements, puis d'une fraction de TVA équivalente, les dépenses par habitant des régions ont doublé, passant de 65,8 € par habitant à 128,2 € par habitant neuf ans plus tard.

### **Stabilité de la part des dépenses d'investissement en transports, routes et voiries des régions**

L'investissement dans ces missions n'a pas connu une même augmentation. En 2015, les régions investissaient 30,3 % dans la fonction transports, routes et voiries, contre 31,8 % en 2024. Pour autant, les régions ont fortement investi dans le transport ferroviaire de voyageurs (+ 150 % entre 2015 et 2024) portant les dépenses à 44,6 € par habitant. Les régions investissent principalement dans l'acquisition de nouveaux trains et dans la modernisation du réseau.

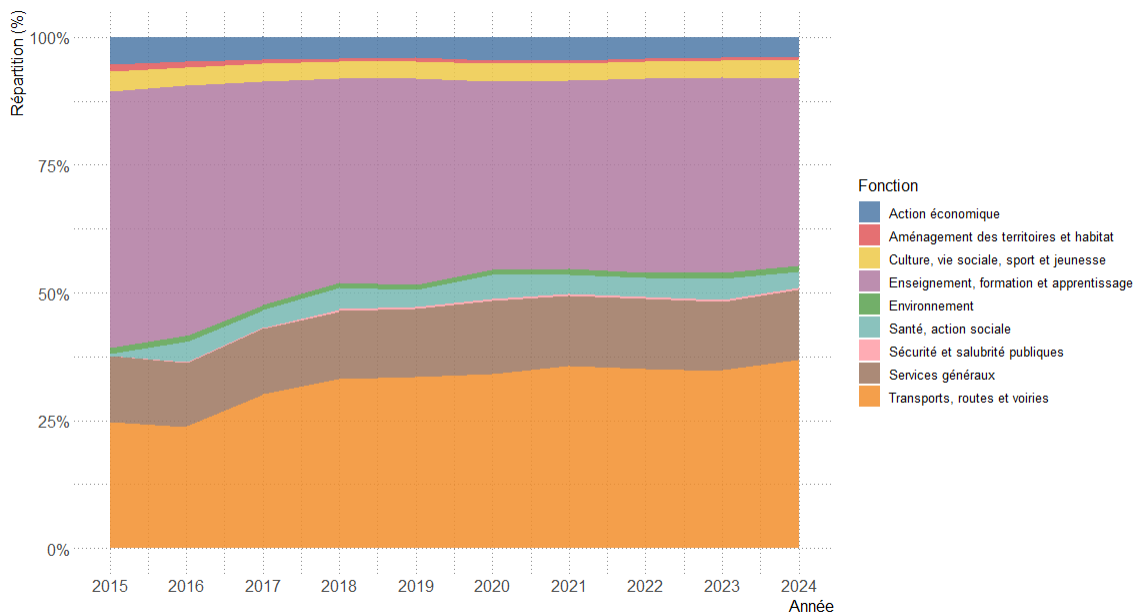
### **Baisse de - 4,2 points de la part des investissements en aménagement des territoires et habitat**

Les investissements des régions en matière d'aménagement des territoires et habitat concernent la politique de la ville, le logement ou encore les actions en faveur du littoral. Entre 2015 et 2024, la part des investissements dans cette fonction a baissé de - 4,2 points (*graphique 6b*). Elle était de 12,3 % en 2015, contre 8,1 % en 2024. Ce recul porte surtout sur la thématique de l'habitat.

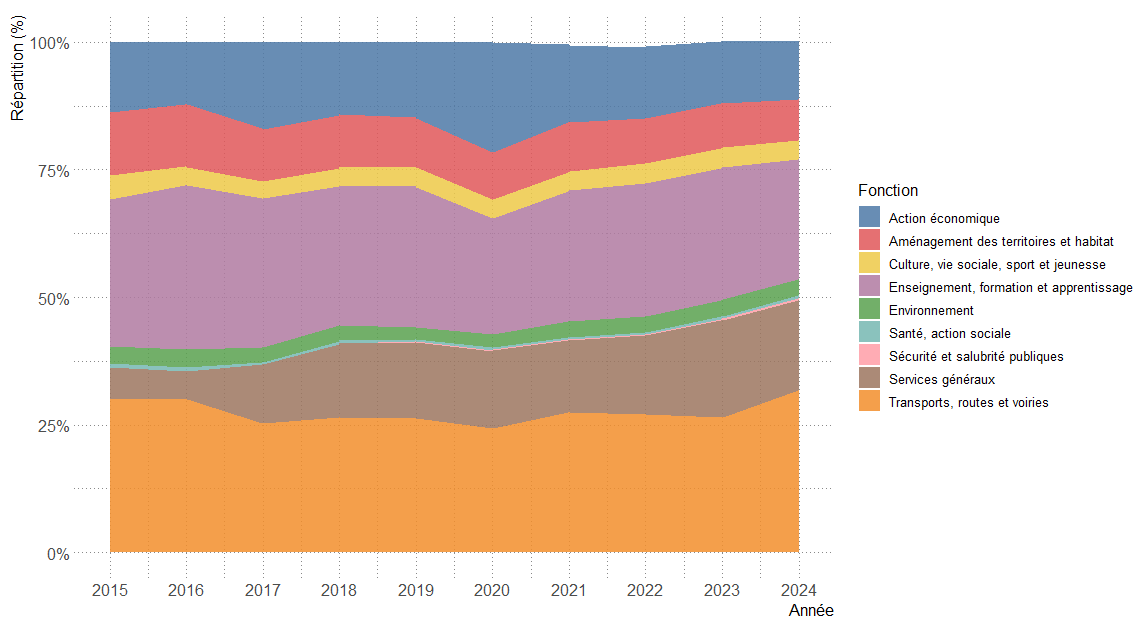
### **La forte progression des investissements dans les services généraux est expliquée par la gestion des Fonds européens**

Depuis 2014 et la loi MAPTAM, la gestion des fonds européens a été fortement décentralisée et confiée aux régions. La France a bénéficié de 28 milliards d'euros pour la période 2014 à 2020, avec une accentuation sur les investissements publics comme les infrastructures, la transition écologique ou la formation professionnelle. Trois facteurs ont permis une augmentation très forte des dépenses d'investissement liées à ces fonds en 2017 et 2018. Il s'agit d'abord de la montée en charge progressive du dispositif accompagné d'une simplification des procédures, puis d'un déploiement du plan Juncker lancé en 2015 et accéléré en 2017, et en troisième lieu d'une révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel. Ces dépenses sont passées de 121 M€ en 2015 à 748 M€ en 2017 pour atteindre 1,6 Md€ en 2020. Elles ont connu une seconde augmentation franche en 2023 à 2,3 Md€, soit deux ans après le départ de la nouvelle période de programmation 2021-2027.

**Graphique 5a. Répartition des dépenses de fonctionnement des régions par fonction entre 2015 et 2024**

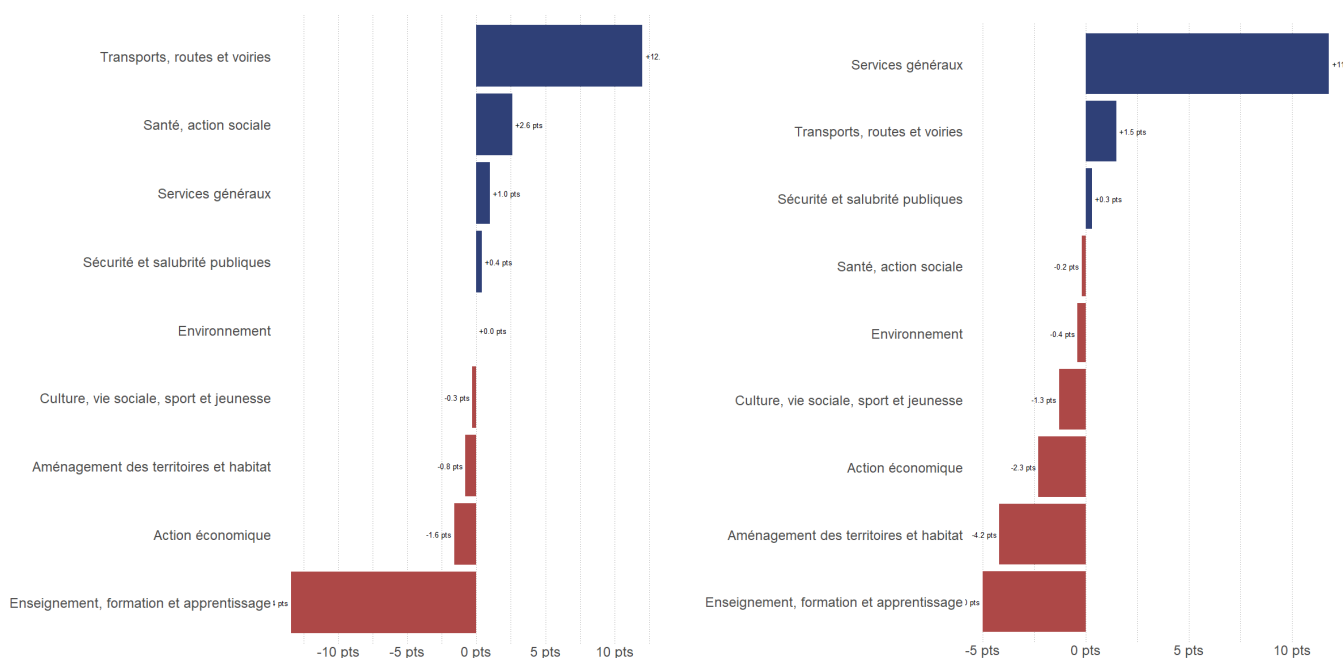


**Graphique 5b. Répartition des dépenses d'investissement des régions par fonction entre 2015 et 2024**



Source : DGCL. Données DGFiP, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles

**Graphique 6. Evolution des parts des fonctions des régions entre 2015 et 2024**  
**6a. parmi les dépenses de fonctionnement**      **6b. parmi les dépenses d'investissement**



Source : DGCL. Données DGFI, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles

### Des disparités importantes entre régions, en termes de dépenses de fonctionnement par habitant en enseignement, formation et apprentissage

En 2024, un quart des régions a des dépenses de fonctionnement en enseignement, formation et apprentissage inférieures à 116€ par habitant, tandis qu'un autre quart consacre des dépenses supérieures à 164€ par habitant. Avec 96€ par habitant, la région Auvergne-Rhône-Alpes est celle où les dépenses de fonctionnement par habitant en enseignement, formation et apprentissage sont les plus faibles, tandis que la région Guyane est celle où ces dépenses sont les plus élevées (282€/habitant) (*graphique 7*). La différence se fait surtout sur les dépenses liées aux lycées publics (autour de 50 à 60 € par habitant pour la moitié des régions contre presque le double pour la Réunion et la Guyane, du fait essentiellement des frais de personnel).

### Des disparités entre régions importantes pour les investissements en transports

En 2024, les régions investissaient en moyenne 67 € par habitant mais avec une forte différence entre les régions. Trois d'entre elles (Martinique, Réunion, et Corse) présentent des

investissements bien supérieurs aux autres, notamment consacrés à la voirie. Cela tient pour partie aux compétences départementales (dont celles liées aux routes et à la voirie) exercées par la Martinique, en tant que CTU, et par la collectivité territoriale de Corse. Ainsi, cette dernière est la région où CTU qui investit le plus par habitant en transports, routes et voiries, ses dépenses dans cette fonction s'élevant à 323€ par habitant (*graphique 8b*), dont les deux tiers sont orientés vers les routes.

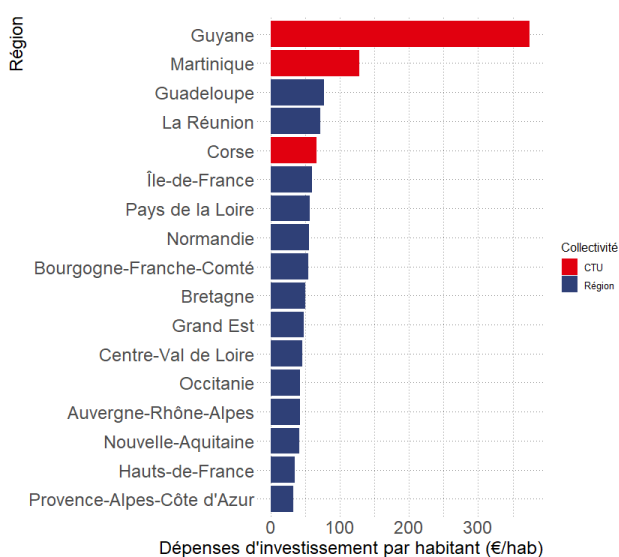
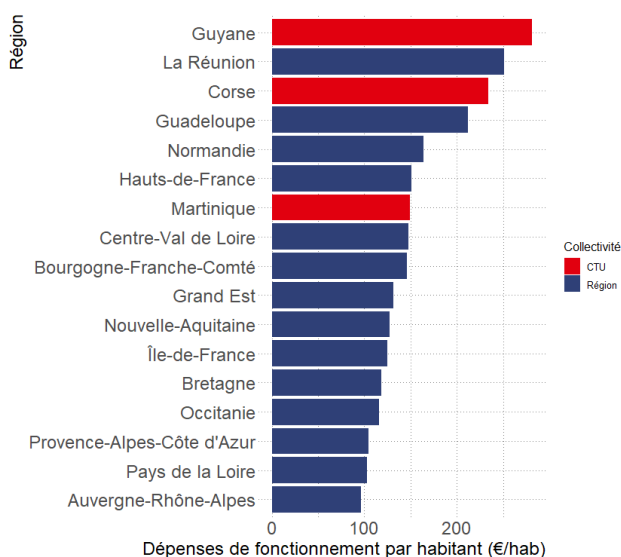
Parmi les régions n'exerçant pas de compétences départementales, les dépenses moyennes s'élèvent à 65 € par habitant. La région Pays de la Loire est celle où les dépenses sont les moins élevées (22€ par habitant) tandis que La Réunion (199 € par habitant) et les Hauts-de-France pour l'hexagone (120€ par habitant) présentent les dépenses les plus élevées.

Les dépenses de fonctionnement présentent de moins fortes disparités : 10 régions et CTU ont des dépenses de fonctionnement comprises entre 100 et 150 €. La collectivité de Corse a des dépenses importantes du fait notamment de son soutien aux transports maritimes, pour lequel elle perçoit une dotation de continuité territoriale (DCT).

## Graphique 7. Dépenses par habitant en enseignement, formation et apprentissage en 2024

### 7a. en dépenses de fonctionnement

### 7b. en dépenses d'investissement

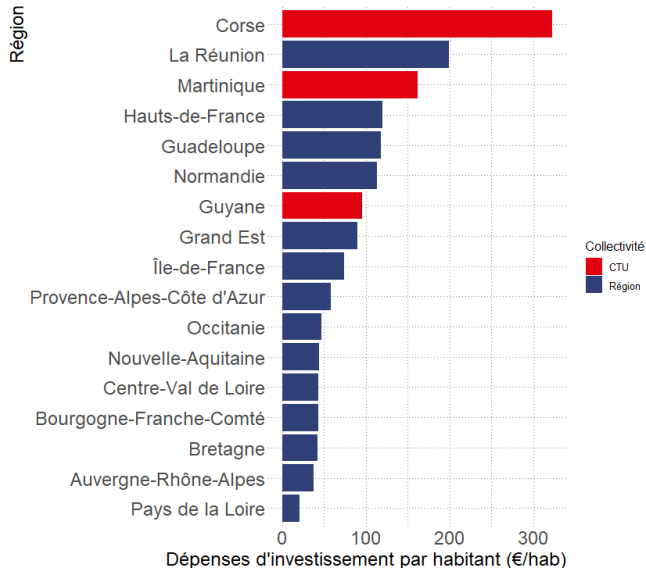
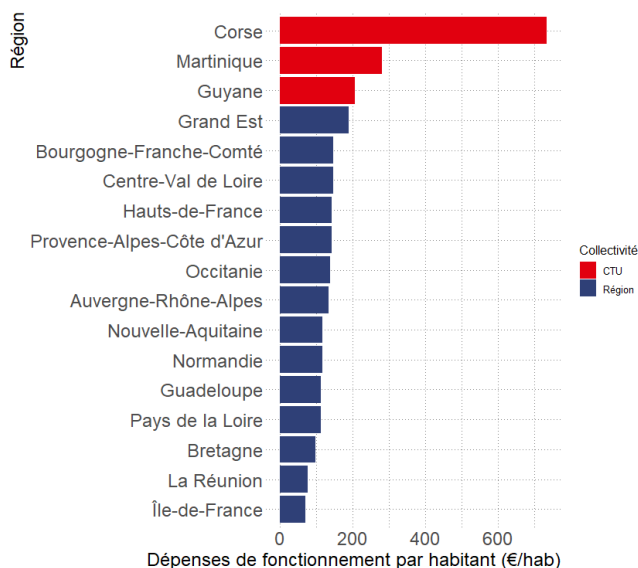


Source : DGCL. Données DGFIP, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles

## Graphique 8. Dépenses par habitant en transports, routes et voirie des régions en 2024

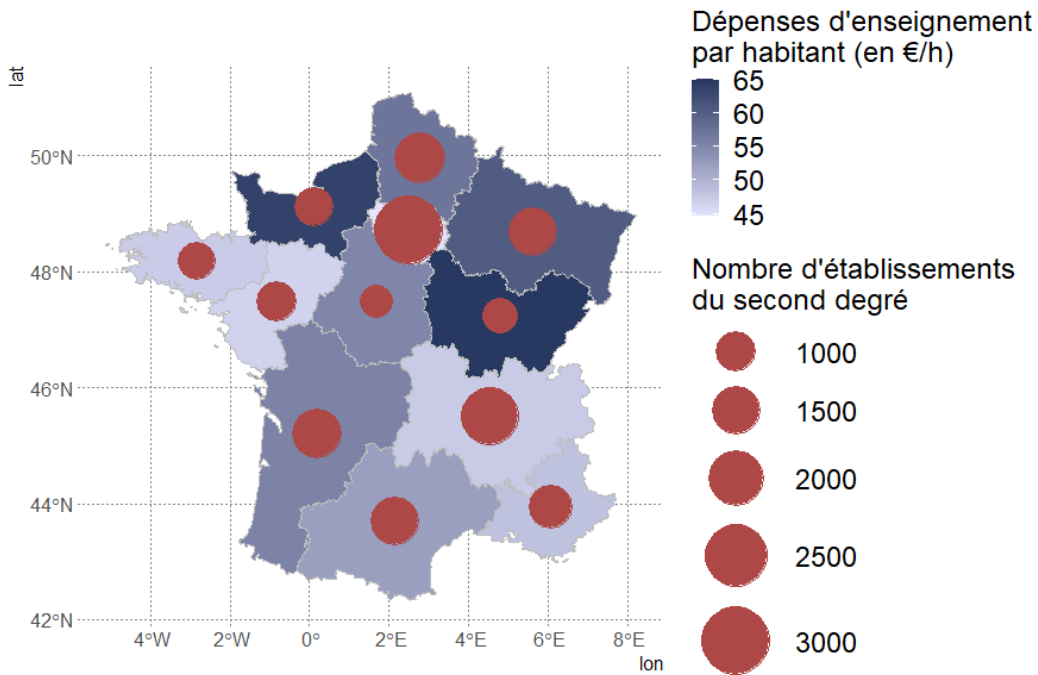
### 8a. en dépenses de fonctionnement

### 8b. en dépenses d'investissement



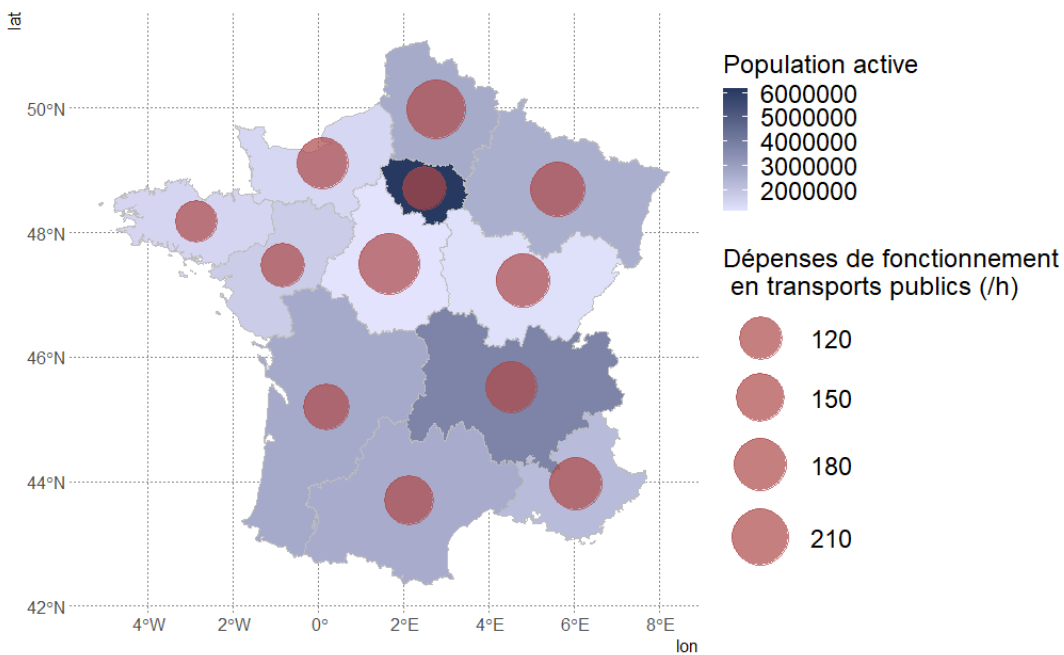
Source : DGCL. Données DGFIP, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles

**Carte 1. Dépenses de fonctionnement par habitant en enseignement du second degré des régions en 2024 et nombre d'établissements scolaires du second degré à la rentrée 2023**



Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion. DEPP

**Carte 2. Dépenses de fonctionnement par habitant en transports publics (hors scolaires) des régions en 2024 et population active en 2023**



Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion. DEPP

### Encadré : la définition des fonctions

Cette étude répartit les dépenses de fonctionnement et d'investissement des régions par fonction. Cette répartition par fonction est détaillée dans la nomenclature fonctionnelle de la M71 et M57.

Avant cette échéance, la DGCL a mis en place une nomenclature commune de diffusion qui reprend les principales fonctions des régions présentes dans les nomenclatures M71 et M57.

Les principales fonctions des régions peuvent être regroupées en neuf catégories :

**Services généraux** : les opérations non ventilables ; l'administration générale ; les conseils et assemblée locale ; et la coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales (y compris la gestion des fonds européens pour les régions).

**Sécurité et salubrité publiques** : la sécurité, police et justice; les incendies et secours ; et les autres interventions de protection des personnes et des biens. Les dépenses des régions y sont très faibles, ce n'est pas de leurs compétences.

**Enseignement, formation professionnelle et apprentissage** : les services communs ; l'enseignement du premier degré ; l'enseignement du second degré ; l'enseignement supérieur, formation professionnelle et apprentissage ; et les autres services périscolaires et annexes, cités scolaires.

**Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs** : les services communs ; la culture ; les sports ; la jeunesse et loisirs.

**Santé, action sociale** : les services communs ; la santé ; l'action sociale (y compris l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et le Revenu de Solidarité Active pour CTU exerçant des compétences départementales).

**Aménagement des territoires et habitat** : les services communs ; l'aménagement des territoires ; et l'habitat (logement).

**Environnement** : les services communs et actions transversales ; les actions en matière de déchets et de propreté urbaine ; les actions en matière de gestion des eaux ; et les autres actions environnementales.

**Transports, routes et voiries** : les services communs ; les transports scolaires ; les transports publics ; les routes et voiries ; et les infrastructures.

**Action économique** : les services communs, recherche et développement et les interventions économiques transversales ; l'agriculture, la pêche et l'agro-alimentaire ; l'industrie, le commerce et l'artisanat ; et le développement touristique.

### Pour en savoir plus :

BIS 171 – Les dépenses par fonction des départements de 2013 à 2021, février 2023

BIS 200 – Les finances des collectivités locales 2024, septembre 2024

BIS 202 – Les finances des régions en 2024, octobre 2024

L'ensemble des études sont disponibles sur le portail des collectivités locales :

[www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales](http://www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales)

Ministère chargé des collectivités territoriales  
Direction Générale des Collectivités Locales

2, Place des Saussaies – 75800 PARIS Cedex 08 – Téléphone : 01 40 07 68 29 – Télécopie : 01 49 27 34 29  
Directrice de la publication : Cécile RAQUIN